



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Samedi 5 Avril 2014**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 30**

**Nombre de votants : 29**

**Numéro  
2014/AVR/12**

**Point de l'ordre du jour  
5**

**OBJET  
CRÉATION DE POSTE  
EMPLOI DE  
COLLABORATEUR DE  
CABINET**

**RAPPORTEUR  
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 16/04/2014  
L'affichage en mairie le : 16/04/2014  
La notification le :*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Samedi 5 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 2 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. P-Y. SCHANEN, Mme V. LETARD, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, M. J. DAHAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, Mme P. MATON, M. J-B. CHEVALLIER, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. A. CLEMENT, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. J-L. PALÉVODY, M. P. BROT, M. N. MASSY, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
Mme C. DEPREY a donné procuration à M. N. MASSY  
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

**Exposé des motifs**

Monsieur LE MAIRE informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal peut librement décider du nombre maximum de collaborateurs de Cabinet en fonction de la state démographique de la collectivité.

Il précise qu'aucun recrutement de collaborateur de Cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant.

Il propose au Conseil Municipal de :

- CRÉER un emploi de collaborateur de Cabinet à temps complet à compter du 06 avril 2014 ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de Cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

• D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),

• D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de Cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du maire.

### **Décision**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **29 Voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Mme ARRIGHI, M. PERICAUD, Mme RICHARD et par procuration M. AREVALO) :

- **ACCEPTE** la création d'un poste de collaborateur de Cabinet, aux conditions exposées ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 15/04/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC